

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D. 6 ^h 25	12 ^h 47	5 ^h 53	PARIS. — D. 2 ^h 30	9 ^h 30	7 ^h 30	CAHORS. — D. 4 ^h 42	11 ^h 11	5 ^h 25	TOULOUSE D. 5 ^h 20	9 ^h 40	3 ^h 40	CAHORS. — D. 7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	CAPDENAC D. 7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10
Mercuès. 6 41	1 14	6 6	— Express. 8	5 45	3 15	Sept-Ponts. 4 53	11 17	5 37	BORDEAUX. 7 40	10 49	4 54	Cabessut, halte 7 48	11 40	5 18	Lamadelle. 7 55	11 44	5 21
Parnac. 6 54	1 26	6 19	BORDEAUX. 5 45	3 15	3 15	Cieurac. 5 11	11 23	6 11	Montauban D. 7 25	10 35	4 40	Arcambal. 8	11 54	5 28	Toiras. 8 10	12 8	5 31
Losach. 7 3	1 34	6 28	M. Libos. — D. 8 40	3 50	8 55	Lalbenque. 5 20	11 39	6 11	Founeuve. 7 40	10 49	4 54	Vers. 8 11	12 15	5 38	Montbrun, hal. 8 20	12 29	5 43
Casteilfranc. 7 18	1 47	6 44	Fumel. 8 48	3 15	9 3	Montpezat. 5 31	11 52	6 25	Saint-Géry. 8 18	12 18	5 33	Condouct. 8 34	12 55	6	St-Martin-Lab. 8 54	12 42	5 53
Puy-l'Évêque. 7 31	1 59	6 58	Soturac-Touzac 9	3 28	9 13	Borpedon. 5 45	12 6	6 42	St-Géry, halte. 8 42	1 13	6 6	Colvignac, hal. 8 45	1 5	6 9	St-Martin-Lab. 8 54	1 16	6 18
Duravel. 7 43	2 8	7 8	Duravel. 9 10	3 38	9 26	Causade. 5 55	12 16	6 42	St-Martin-Lab. 8 53	1 25	6 16	Colvignac, hal. 8 45	1 5	6 9	St-Géry, halte. 9 3	1 45	6 38
Soturac-Touzac 7 53	2 18	7 18	Puy-l'Évêque. 9 19	3 48	9 38	Réalville. 6 5	12 26	6 56	Colvignac, hal. 9 4	1 43	6 26	Colvignac, hal. 8 45	1 5	6 9	St-Géry, halte. 9 3	1 45	6 38
Fumel. 8 6	2 29	7 32	Gastelfranc. 9 34	4 5	9 52	Albas. 6 13	12 34	7 18	Cajarc. 9 17	1 59	6 36	Colvignac, hal. 8 45	1 5	6 9	St-Géry, halte. 9 3	1 45	6 38
M. Libos. — A. 8 13	2 35	7 39	Losach. 9 47	4 19	10 6	Founeuve. 6 22	12 43	7 28	Montbrun, hal. 9 33	2 23	6 51	Colvignac, hal. 8 45	1 5	6 9	St-Géry, halte. 9 3	1 45	6 38
BORDEAUX. 3 51	8 11	»	Parnac. 9 57	4 39	10 17	Montauban. A. 6 39	1 30	7 45	Toiras. 9 44	2 36	7 1	Colvignac, hal. 8 45	1 5	6 9	St-Géry, halte. 9 3	1 45	6 38
PARIS. — Ar. 11 46	4 18	2 49	Mercuès. 10 9	4 43	16 29	BORDEAUX. 10 40	6 05	»	Lamadelle. 9 58	3	7 14	Colvignac, hal. 8 45	1 5	6 9	St-Géry, halte. 9 3	1 45	6 38
			CAHORS. — A. 10 25	5 1	10 47	TOULOUSE. A. 8 25	3 55	9 41	CAPDENAC. A. 10 14	3 27	7 27	CAHORS. — A. 10 6	3 20	7 31			

Cahors, le 26 Juillet.

LA FIN DE LA SESSION

Les Chambres se sont enfin séparées à la satisfaction générale, après une session que l'on peut qualifier de fort mal employée sans craindre d'être démenti.

Depuis le mois de janvier, depuis le commencement de la session ordinaire de 1887, nous avons vainement attendu que le Parlement se décidât à s'occuper des questions qui intéressent véritablement le pays. On sait que nous plaçons au premier rang la question financière, que la Chambre des députés n'a abordée que pour renverser un ministère. Parmi les autres projets de loi, distribués, examinés ou votés par les Chambres, qui figurent cependant en nombre respectable au *Journal officiel*, il serait difficile d'en énumérer quelques-uns qui aient donné satisfaction à l'opinion publique. Nous constatons une fois de plus, et avec les mêmes regrets, cette stérilité des travaux parlementaires.

En discutant au hasard les propositions les plus inutiles, en se livrant à tout propos à des interpellations futiles, la Chambre discrédite le régime parlementaire et républicain.

La loi sur le recrutement de l'armée peut être mise au premier rang parmi celles qui ont été votées au hasard par la Chambre des députés. Tout le monde est convaincu que, telle qu'elle a été élaborée, elle porterait le plus grand trouble dans nos institutions militaires et dans la vie sociale de notre pays.

Il semblerait que la Chambre n'y ait

donné son approbation que parce qu'elle la savait inapplicable, et que le Sénat se chargerait de l'amender. Ce qui résultera de cette « comédie », pour nous servir de l'expression venue si à propos sur les lèvres de M. Laisant, on le devine :

La Chambre terminera sa carrière sans avoir réussi à élaborer une loi militaire, et le suffrage universel lui reprochera à son tour de n'avoir joué qu'une « comédie ».

Nous n'approuvons pas davantage le projet de loi sur la mobilisation, que le Parlement a voté au dernier moment, par une sorte d'entraînement irréflecti. L'idée avait été lancée dans un but de popularité par le général Boulanger. Le gouvernement n'a pas osé, en présence des calomnies lancées par la presse boulangiste, s'opposer à cette coûteuse et inutile expérience. Comme l'a fait observer l'honorable M. Tirard, au nom de la commission des finances du Sénat, c'est une dépense de plus de sept millions qui viendra s'ajouter au déficit de trente-cinq millions déjà accusé au 30 juin dernier.

Nous n'avons pas été convaincu d'ailleurs de l'utilité de cette dépense, par les raisons techniques qui ont été exposées devant le Parlement. M. le ministre de la guerre a dit qu'il serait intéressant de savoir si notre matériel de guerre pourrait se transporter sans trop de difficultés d'un endroit à un autre. M. Bardoux avait répondu à l'avance à cette opinion, en faisant remarquer qu'il serait beaucoup plus simple et moins coûteux de ne se livrer qu'à une expérience partielle et de ne mobiliser, par exemple, qu'une brigade d'artillerie.

Nous craignons que l'opération projetée pour le mois de septembre n'apporte un très grand trouble dans la vie commerciale de

plusieurs départements et qu'elle ne soit nullement décisive, puisqu'elle ne s'appliquera qu'à un corps d'armée. Ce sera donc, nous avons bien des raisons de l'appréhender, une dépense considérable qui aurait pu être affectée à une œuvre de défense nationale beaucoup plus urgente.

Nous avons quelque espoir cependant que l'année ne s'achève mieux qu'elle n'a commencé, et que la session extraordinaire d'octobre soit mieux remplie que celle qui vient de s'achever. La Chambre a montré quelque velléité d'entrer dans la voie des économies en repoussant deux projets de dépenses, le projet absurde de cable des Antilles et le projet de chemin de fer Métropolitain.

Si le gouvernement, de son côté, persévère dans son attitude et s'il défend avec vigueur le budget rectifié qu'il a présenté, nous ne désespérons pas de voir rétablir dans nos finances l'ordre et l'économie que nous n'avons cessé de réclamer. Si le gouvernement veut mener à bien cette œuvre indispensable entre toutes, il ne devra pas se laisser décourager par l'opposition incessante et acharnée de l'extrême-gauche, par la campagne violente des journaux radicaux dont le but est évidemment de le détourner de la tâche qu'il a entreprise. Il faut qu'il applique cette politique de concorde, de modération et d'apaisement qu'il a promis d'inaugurer et que M. le ministre de l'Instruction publique a heureusement définie dans son discours de Lyon : « La République ne doit pas être un gouvernement de combat, ni un gouvernement de parti ; elle doit être le *gouvernement national*. »

* *

INFORMATIONS

COMMISSION DU BUDGET. — Maintenant que la clôture de la session est prononcée, la commission du budget va commencer l'examen du projet rectifié de budget pour 1888 déposé par M. Rouvier.

Le président de la commission a l'intention de proposer à ses collègues de procéder à l'étude des dépenses des divers ministères, comme cela se pratiquait précédemment, et de ne reprendre la discussion générale que quand on sera fixé sur les économies.

Le président voudrait que la commission ne se séparât que quand elle aurait avancé assez son travail pour pouvoir nommer son rapporteur général. Celui-ci aurait ainsi la possibilité de travailler pendant les vacances. La commission serait convoquée le 15 septembre pour reprendre sa tâche.

Quant à l'ouverture de la session extraordinaire d'automne, la date ne peut en être fixée d'avance. Elle est subordonnée au degré d'avancement des travaux de la commission du budget. Toutefois, il est probable, d'après les intentions du gouvernement que cette reprise des travaux législatifs se fera du 15 au 25 octobre.

Le ministre de la guerre à l'École de Saint-Cyr. — Le ministre de la guerre a visité samedi, à 1 heure, l'École spéciale militaire de Saint-Cyr.

Dans une courte allocution le ministre de la guerre a dit ces fiers et patriotiques paroles :

« . . . Il importe qu'on le sache bien au-delà de nos frontières, la nation française n'est pas « dégénérée » ; elle est prête à tous les efforts et à « tous les sacrifices pour sauvegarder sa dignité et « son honneur. »

M. Grévy est parti dimanche pour Mont-sous-Vaudrey.

Armand Carrel. — L'inauguration de la statue d'Armand Carrel, à Rouen a eu lieu dimanche. MM. Spuller, ministre de l'Instruction publique et Dautresme, ministre du commerce, étaient

— Jamais ! je veux te tuer !
— Imbécile ! c'est moi qui te tuerais, si je le voulais.

— Misérable avorton !
— Voyons, veux-tu te reconnaître vaincu ? C'est ce que tu as de mieux à faire ; crois-moi ?
— Il me raille, le démon ! il se moque de moi ? Oh ! je l'atteindrai : un coup, un coup seulement ! Voyons, vous autres, aidez-moi à me relever ; cette fois je veux en finir avec lui.

Les témoins obéirent.
— Allons donc, puisque tu le veux, dit le jeune homme, en se plaçant en face de lui.

— Oui, je le veux ! oui, je le veux ! grommela-t-il ; frappe donc, failli me le, frappe, si tu l'oses.

Julian éclata de rire, leva son bâton et, trompant celui de son adversaire, il lui porta un coup terrible sur l'oreille, puis, bondissant en arrière, il se mit hors de portée.

Felitz poussa un hurlement de fureur.
— Voilà ! dit railleusement le jeune homme. A ton tour, Felitz !
Celui-ci s'élança.

Le combat recommença alors, mais plus terrible ; plus acharné que la première fois ; Julian ne ménageait plus ses coups ; il frappait fort et ferme ; chaque coup laissait une marque livide et sanguinolente ; Felitz avait une horrible plaie au crâne ; Julian s'acharnait après lui, le frappant sans répit de tous les côtés à la fois ; sans que le misérable réussit, non pas à rendre un seul des coups qu'il recevait, mais seulement à les parer ; il était dans un état effroyable ; enfin, il poussa un long cri de désespoir, ouvrit les bras, chancela

15 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

LE TRANSPORTÉ

III

COMMENT LE BEAU FELITZ OYANDI PERDIT DEUX FOIS LA PARTIE QU'IL S'ÉTAIT VANTÉ DE GAGNER.

Les témoins se mirent à l'œuvre, les poches fouillées, les couteaux enlevés, puis les deux adversaires se désabillèrent, ne conservant sur eux que le pantalon et la chemise.

Cela fait, les deux hommes furent placés à cinq pas l'un de l'autre, face à face, le bâton à la main. Julian était évidemment, pour son âge, doué d'une vigueur remarquable, mais il n'avait pas encore accompli toute sa croissance, et ses forces étaient loin d'égaliser celles de son adversaire, dont la vigueur dépassait presque les limites du possible ; cette observation aussitôt faite par les témoins, les effraya et leur fit redouter intérieurement l'issue de ce duel terrible contre un tel adversaire pour le jeune homme, mais celui-ci ne semblait nullement se préoccuper de cette énorme différence de forces ; il souriait.

Julian, disons-le tout de suite, ne comptait d'aucune façon sur sa vigueur ; il se reconnaissait de beaucoup inférieur à son adversaire de ce côté-là ; il comptait seulement sur son adresse et son agilité.

Pendant son long séjour à Paris, il avait pris des leçons de Leboucher et de Lacour, les héros de la canne et de la boxe-savate ; il passait pour être un de leurs meilleurs élèves, de même que Gâtechair le reconnaissait presque comme son égal à l'épée.

Grâce à ces sciences si utiles, quand on est contraint de lutter contre des brutes qui ne comprennent que la force matérielle, le jeune homme, doué d'un courage de lion et d'un inaltérable sang-froid, se croyait capable de lutter avec avantage contre le taureau auquel il faisait face, et qui comptait, dans son fort intérieur, avoir facilement raison de lui.

Le signal fut donné.
Felitz poussa un rugissement de joie, et s'élança le bâton levé, mais il frappa dans le vide, Julian passa dessous, appliqua deux maîtres coups de poing sur le visage de son adversaire ahuri, et lui lança un coup de pied dans les tibias.

Felitz jeta un cri de douleur, son visage se couvrit du sang qui sortait à flots de sa bouche et de ses narines ; le malheureux perdit la tête ; dès ce moment, il lutta au hasard, assénant de formidables coups de son bâton, qui tous frappaient dans le vide.

Julian évitait tous les coups ; il tournait avec une rapidité vertigineuse autour de son adversaire ; semblable à un roquet harcelant un taureau, chaque coup de pied ou de poing qu'il lan-

partis ce matin de Paris pour assister à cette cérémonie qui a été très brillante.

Au banquet qui a eu lieu le soir, M. Spuller, répondant au toast du maire, qui avait porté la santé de M. Grévy, a dit : « Vous portez la santé d'un contemporain d'Armand Carrel, d'un républicain de prévoyance et de raison.

» M. le président de la République, en résistant à certaines popularités factices, a le droit de compter sur la sagesse du pays (interruptions, quelques cris de : Vive Boulanger !)

» L'orateur, reprenant son allocution, a terminé en disant qu'il n'y a de salut pour la République que dans l'union des républicains. »

Mobilisation. — On croit que ce sera le 11^e corps qui sera mobilisé.

Mobilisation allemande. — Avant de partir pour Gastein, l'Empereur a signé en blanc les ordres de mobilisation, dont le nombre correspond à celui des corps d'armée.

Cette mesure a pour but d'éviter tout retard dans le cas où, pendant l'absence de l'Empereur, une complication viendrait à se produire.

En cas d'urgence, chacun des blancs-seing pourrait être rempli et pourvu de la date nécessaire.

Les lettres de Clermont. — Il paraît, dit le *Gaulois*, que l'auteur des lettres de Clermont-Ferrand, signées XX, ne serait pas M. Laur, mais M. Paul Deroulède, qui fait actuellement une tournée en province pour essayer de ramener les dissidents de plus en plus nombreux de la ligue des patriotes.

Dans l'*Autorité*, M. de Cassagnac traite l'auteur des lettres (M. Laur), de faussaire et menteur ;

Dans le *Parti national*, M. Ranc demande la punition des coupables.

La *France*, persiste à dire que c'est le Gouvernement qui doit autoriser le général à parler.

Affaire Laur-de Cassagnac. — A la suite d'un article publié dans l'*Autorité* par M. de Cassagnac, M. Laur, rédacteur de la *France*, a chargé deux de ses amis, MM. Camille Dreyfus et Lalou, de demander à M. de Cassagnac, une réparation par les armes. MM. Dreyfus et Lalou se sont rendus dans les bureaux de l'*Autorité*, où il leur a été répondu verbalement d'abord, par lettre ensuite, que M. de Cassagnac était absent de Paris ; qu'il n'avait pas indiqué le lieu de son déplacement, mais qu'il serait de retour mardi ou mercredi.

Hartmann et Coussin. — Il résulte d'informations précises que le gouvernement allemand était strictement dans son droit en arrêtant les deux personnes. Mais le gouvernement français fera des démarches officielles pour obtenir leur mise en liberté.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Baccalauréats. — Voici les listes des élèves du lycée de Cahors, qui ont été déclarés admissibles aux épreuves orales des divers baccalauréats :

Baccalauréat ès-lettres (1^{re} partie). — MM. Auzié ; Bergon ; Boisse ; Brousse ; Cadiergues ; Caillassou ; Cazès ; Chartrou ; Gratacap ;

et tomba comme une masse sur le sol, où il resta immobile.

Il est mort ! s'écrièrent les témoins, apitoyés malgré eux par les souffrances affreuses de ce malheureux.

— Non, il n'est pas mort, dit froidement Julian ; mais s'il s'obstine à faire une troisième reprise, cette fois je serai sans pitié, je le tuerai.

— Comment, mon Julian, tu as donc eu, jusqu'à présent, pitié de lui ? demanda naïvement Bernardo.

Oui, mon ami, je l'ai épargné ; je n'ai voulu que lui donner une leçon.

— Oh ! oh ! comme tu dis cela, mon Julian !

— Je te dis la vérité, rien ne m'était plus facile que de le tuer du premier coup que je lui ai porté ; mais je te le répète, j'ai eu pitié de lui et je n'ai voulu que lui donner une leçon.

— Car ! dans tous les cas, elle sera rude et il s'en souviendra.

— Je l'espère, dit le jeune homme ; mais je sens que ma colère commence à être plus forte que ma volonté, s'il s'obstine à recommencer une nouvelle lutte, je le tuerai.

Les témoins frémirent, car l'accent avec lequel parlait le jeune homme prouvait qu'il le ferait comme il le disait.

Mais Felitz était hors de combat. Quand même il l'aurait voulu, il lui aurait été matériellement impossible de recommencer la lutte.

Il était dans un état déplorable. Il avait le crâne ouvert, la tête horriblement gonflée, le nez écrasé, plusieurs dents cassées, l'épaule droite démise, l'estomac complètement déformé, une jambe luxée et un poignet foulé.

Gaston ; Fontès ; Martin ; Lacoste ; Manhiabal ; Raygasse ; Denogues ; Vargoes.

Baccalauréat ès-sciences. — MM. Bullit ; de Gavardie ; Mallet ; Benné.

Ecole de Saint-Cyr. — Nous apprenons avec plaisir que MM. Sers, de Donelle et Dufour, du Montat, élèves du lycée de Cahors ; viennent d'être déclarés admissibles à l'Ecole militaire de Saint-Cyr.

Ecole normale supérieure. — M. Cazali, du Montat, élève du lycée de Cahors, a passé avec succès ses examens d'admissibilité à l'Ecole normale supérieure (section des sciences).

Instruction primaire. — Par arrêté ministériel en date du 18 juillet, M. Lacroix, ancien instituteur de Glandes, est nommé instituteur honoraire.

Contributions. — D'après la nouvelle loi concernant les contributions directes, promulguée le 21 courant, le contingent en principal à fournir par notre département pour 1888 est fixé ainsi qu'il suit :

Propriétés non bâties : 1,136,294 francs ;
Propriétés bâties : 152,052 fr. ;
Personnelle mobilière : 294,778 fr. ;
Portes et fenêtres : 158,616 fr.

Ligne de Cahors à Capdenac. —

A dater du 1^{er} août, le contrôle des travaux des lignes du chemin de fer de Cahors à Capdenac, de Montauban à Brive, de Saint-Denis au Buisson (section de Saint-Denis à Souillac) et d'Aurillac à Saint-Denis, sera réparti comme il suit entre les trois premiers arrondissements d'ingénieur ordinaire du service de chemin de fer confié à M. Pihier, ingénieur en chef à Cahors :

Premier arrondissement : Ligne de Cahors à Capdenac, de Montauban à Brive (section de Montauban à Cahors), M. N. . . , ingénieur ordinaire à Cahors.

Deuxième arrondissement : Ligne de Montauban à Brive (section de Cahors à Brive), M. Couvat-Desvergues, ingénieur ordinaire à Cahors.

Troisième arrondissement : Ligne de Saint-Denis au Buisson (section de Saint-Denis à Souillac), ligne d'Aurillac à Saint-Denis, M. Marchat, ingénieur ordinaire à Brive.

Mairie de Cahors. — Le contrôleur principal des Contributions directes recevra, du mercredi, 27 juillet, au samedi soir, 30 juillet, à la Mairie de Cahors, les déclarations de mutations foncières. — Bureau ouvert de 7 h. à 11 h. du matin et de 2 h. à 5 h. du soir.

Passé ce délai, le travail des mutations foncières ne sera repris qu'en février 1888.

Banquet à Cahors. — Il est question d'organiser un banquet républicain à Cahors, dans le courant de septembre prochain.

Ponts et chaussées. — M. Mouillérat, candidat déclaré admissible à l'emploi de conducteur des ponts et chaussées, agent secondaire de 1^{re} classe au service ordinaire du département du Lot, vient d'être nommé conducteur de 4^e classe, en remplacement de M. Maurat, décédé.

Dans de telles conditions, tout combat devenait impossible ; Felitz lui-même, rappelé à la vie par ses témoins, fut contraint d'en convenir.

— C'est bien, dit alors le jeune homme, tu te reconnais vaincu ; je n'abuserai pas de ma victoire ; surtout que ce qui s'est passé te serve de leçon. Tu as abusé de ta force pour te faire le tyran de tous ceux qui étaient plus faibles que toi ; tu ne m'as cherché querelle que parce que tu croyais avoir facilement raison de moi, dont la force est bien inférieure à la tienne ; rentre en toi-même, dompte ton orgueil, et surtout prends garde, à l'avenir, de l'attaquer à moi ou à ceux que j'aime ; et, tu le sais, tous les habitants de ce pays sont mes amis. Je les défendrai contre toi. A présent, tiens jusqu'au bout les conditions convenues, en prononçant à voix haute les paroles arrêtées avant le combat.

— Oh ! murmura-t-il avec un rugissement de rage.

— N'hésite pas, reprit Julian, ou sur mon âme, je te le jure, nous partirons en l'abandonnant ici comme une bête fauve aux abois.

— Toutes les conditions doivent être remplies, dit nettement Bernardo, sans cela rien de fait, nous partons en te laissant ici.

— Oui, répétèrent les autres témoins, il faut qu'il parle.

— Oh ! je me vengerai ! murmura-t-il d'une voix basse et inarticulée.

— Que dis-tu ? demanda Bernardo.

— Rien, je vais parler puisque vous l'exigez.

— Oui, nous l'exigeons.

Le blessé sembla se recueillir pendant quelques instants, puis reconnaissant sans doute la néces-

Assises. — Une bonne nouvelle pour les jurés appelés à siéger devant les assises du troisième trimestre. Ces assises, qui devaient s'ouvrir à Cahors, le 8 août prochain, ne seront pas tenues. M. le président de la cour d'Agen vient, en effet, de rendre une ordonnance aux termes de laquelle la seule affaire, appelée le 8 août, est renvoyée à la session de novembre.

L'appel des réservistes. — Voici exactement la situation dans laquelle se trouveront les réservistes des classes 1878-1880 à la prochaine convocation d'automne. Au lieu d'être appelés du 22 août au 18 septembre, seront appelés :

1^o Pour 21 jours, du 1^{er} au 21 septembre, les réservistes exercés de l'infanterie, chasseurs à pied, zouaves, etc., ainsi que les réservistes, exercés ou non, du génie et de l'artillerie de forteresse ;

2^o Pour 28 jours, du 1^{er} au 28 octobre, les réservistes non exercés de l'infanterie.

Ces derniers recevront des ordres d'appel individuels. Rien ne sera changé aux dates et aux durées des convocations des autres catégories de réservistes.

De nouvelles affiches annulant les précédentes porteront ces dispositions à la connaissance des populations.

Nota. — On entend par réservistes non exercés ceux qui n'ont pas servi dans l'armée active avant leur passage dans la réserve.

Société de secours mutuels. — La Société de secours mutuels de Cahors a tenu, dimanche, son assemblée générale, au lieu ordinaire de ses séances.

A neuf heures, la Société, bannière en tête, sortait de la mairie et se rendait à la chapelle des cloîtres où a été dite une messe basse pour les membres de la Société.

En rentrant à la Mairie, M. Cangardel, vice-président, en l'absence de M. Sirech, président, a donné lecture du rapport sur la question des finances de la Société, pendant le 1^{er} semestre 1887. On a constaté qu'à ce jour les recettes excédaient les dépenses de plus de 3,700 fr. Il faut espérer que la commission sera bientôt en mesure de pouvoir rétablir l'allocation journalière pour les malades et les convalescents. Le vice-président fait observer que le nombre des membres honoraires s'est accru de nouveau et qu'aujourd'hui il y a plus de 120 adhérents.

Dispense. — Il résulte d'une circulaire explicative adressée aux préfets par le ministre de la guerre, que non seulement les veuves et les filles vivant isolément, mais encore les réunions composées exclusivement de femmes et de filles, sont dispensées de fournir aux troupes le logement en nature, au même titre que les communautés religieuses.

Elles ne doivent fournir que le cantonnement dans les dépendances de leur domicile qui peuvent être complètement séparées des locaux servant d'habitation.

Nécrologie

Les obsèques de M. Raymond de Verninac Saint-Maur, dont nous avons annoncé la mort, ont eu lieu jeudi, en l'Eglise de Boulazac (Dordogne).

sité d'obéir, et prenant résolument son parti ;

— Soyez donc satisfaits dit-il, et d'une voix claire et assurée, mais la rage dans le cœur, il ajouta :

— J'ai eu tort. Je suis un misérable. J'ai été justement puni.

— Châtié, interrompit sèchement Julian.

— Châtié, soit ! reprit-il ; je demande pardon à Julian d'Herigoyen, à qui j'ai contre toute raison, cherché querelle, et que j'ai contraint à se battre contre moi.

— C'est bien. Tout est dit, je te pardonne ; que Dieu te guérisse promptement.

— Oui, mais moi je ne te pardonne pas, démon, et je me vengerai, murmura Felitz d'une voix si basse que personne ne put l'entendre.

Cette dernière condition remplie, on s'occupa à improviser des moyens de transport ; un brancard fut en quelques minutes installé, au moyen de branches d'arbres, puis on souleva le blessé, on le posa dessus, et ses témoins se mirent en marche pour le porter à Serres où il habitait.

— Felitz s'était évanoui.

Julian reprit ses vêtements, et lorsqu'il se fut convenablement habillé, il se dirigea vers sa demeure en compagnie de Bernardo, qui ne voulut pas le quitter, et lui répéta plus de dix fois pendant la route :

— Je t'en prie, mon Julian, apprends-moi à me battre comme toi, c'est si avantageux quand on a une querelle.

De guerre lasse, Julian le lui promit, à la condition qu'il ne parlerait pas à son père du combat qui avait eu lieu avec Felitz, et recommanderait aux autres témoins, de garder le plus profond

Les honneurs funèbres étaient rendus par un bataillon du 50^e régiment d'infanterie, en garnison à Périgueux.

Le char qui emportait à sa dernière demeure les restes du brillant officier de marine disparaissait sous les couronnes et les fleurs.

Le deuil était conduit par M. Dussol, ancien trésorier général de la Corrèze et de la Dordogne, M. Paris, beau-frère du défunt, et M. Paris, sénateur.

On nous communique les états de service du défunt. Les voici :

M. de Verninac de Saint-Maur (Louis-François-Raymond), capitaine de frégate, né le 23 août 1844, à Souillac.

Fils de M. de Verninac (Raymond-Jean-Baptiste), ministre de la marine en 1848, sous le ministère Cavaignac, et gouverneur des Indes françaises, de 1851 à 1857.

M. Louis-Raymond de Verninac était entré à l'école navale en 1851.

Aspirant, 1863.

Enseigne de vaisseau, 1867.

Lieutenant de vaisseau, 1872.

Chevalier de la Légion d'honneur, 1873.

Capitaine de frégate, 5 mai 1886.

5 campagnes d'extrême-Orient.

1 — dans le Pacifique.

1 voyage à la Nouvelle-Calédonie.

1 campagne du Levant.

A commandé la canonnière le *Yntagan* et l'avisio l'*Antilope* en Cochinchine (expédition Rivière).

A fait 3 voyages au Sénégal et au Gabon comme commandant de l'*Ariège*.

Voyages accomplis avec une grande rapidité et un bonheur exceptionnel.

Décédé au château du Petit-Change le 20 juillet, des suites d'une oruelle maladie contractée dans ses nombreuses stations dans les mers du Sud.

Rocamadour. — La retraite annuelle des dames patronesses des Cercles catholiques, a commencé vendredi 23 juillet ; elle sera clôturée mercredi 27 juillet, comme les années précédentes. Elle est prêchée par le T. R. P. Alet, aumônier du Comité général de l'œuvre. On fait de grands préparatifs dans le sanctuaire pour le 18 août.

Fumel. — Samedi, 23 courant, les hommes d'équipe du chemin de fer trouvèrent le cadavre d'un homme mort sous le pont de la route de Ladignac à Lazonde, et s'empressèrent d'avertir la justice.

M. le juge de paix de Fumel, le greffier et le médecin se sont transportés sur les lieux et ont constaté que la mort est due à un accident. Cet homme serait tombé du haut du pont et se serait, dans sa chute, brisé la colonne vertébrale. On présume que ce serait un scieur de long étranger.

Gramont. — Pendant la nuit du 15 au 16 juillet, une malheureuse jeune fille du Bastit, âgée de 21 ans, domestique à la ferme de Combescore, s'est donnée volontairement la mort.

C'est un domestique de la ferme qui, le lendemain, en conduisant ses bestiaux à l'abreuvoir, aperçut ses deux bras sortant de l'eau ; dans ses doigts crispés, étaient un chapelet, un crucifix et d'autres objets pieux. Craignant de l'avoir pas le courage d'accomplir son funeste dessein, elle s'était bandé les yeux avec son mouchoir.

silence à ce sujet ; ce que Bernardo lui promit à son tour.

Mais, soit que Bernardo eût oublié de prévenir les témoins ; soit que lui-même eût manqué à sa promesse, le lendemain matin, chacun commentait à sa façon les péripéties extraordinaires du combat épique qui avait eu lieu pendant la nuit dans la clairière.

A la porte de la maison du docteur, les deux amis se séparèrent ; Bernardo retourna au village, et Julian entra dans la maison.

Le docteur était rentré ; mais probablement fatigué de ses nombreuses courses et des émotions de la soirée, au lieu d'attendre le retour de son fils, comme il l'avait promis, il s'était couché et dormait.

Julian ne fut pas fâché de n'avoir pas à paraître devant son père, qui se serait facilement aperçu de l'état de surexcitation dans lequel il se trouvait encore, et auquel il n'aurait pas eu la force de cacher ce qui s'était passé.

Il se retira donc dans sa chambre, où tout fait supposer qu'il ne tarda pas à trouver le sommeil.

IV

DE QUELLE FAÇON LA MARQUISE DE GARMANDIA RENTRA DANS SON HOTEL, GRACE AU DOCTEUR D'HERIGOYEN.

Une heure environ après le départ de son fils pour la veillée, le docteur d'Herigoyen, cédant enfin aux prières de son intéressante malade, avait consenti à la reconduire chez elle, à Saint-Jean-de-Luz.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

On attribue cette fatale détermination à son exaltation religieuse.

Moissac. — La tempête a fait rage à Moissac. La grêle y est tombée jeudi en grande abondance. La route a été coupée et la circulation interrompue. Les récoltes ont beaucoup souffert.

Monclar. — Mercredi dernier, les nommés Fabra, bouchers, père et fils, et Henri Carvahiac, allaient au marché de Salvignac. En partant de Monclar, le conducteur, Fabre fils, donna un faux mouvement de rénes et fit chavirer la voiture.

Fabre fils, a de graves blessures à la tête; Carvahiac a une jambe cassée.

Le docteur Angé a donné les premiers soins aux blessés. On espère que cet accident n'aura pas de suites graves.

Montcuq. — Un accident qui aurait pu avoir les plus graves conséquences, est arrivé à Montcuq, le jour de la foire.

Le sieur D..., de Laozerte, arrivait à Montcuq à fond de train, lorsque son cheval une fois détaché s'est élançé au grand galop dans les rues de Montcuq.

Le sieur Noma Cayla, fils du vétérinaire de Combe Plané, a sauté résolument à la bride du cheval et est parvenu à le maîtriser.

Espédailiac. — Une malheureuse veuve, mère de plusieurs enfants, moissonnait dans le champ d'un riche propriétaire d'Espédailiac, lorsqu'elle se sentit prise de vertige. Elle abandonna sa chaîne et se rendit seule à son hameau isolé, au Mas-de-Béral. Un de ses fils travaillait à ses côtés; mais, n'appréciant pas la gravité de cette indisposition, il continua son rude labeur.

Trois jours après, ne la voyant pas revenir, il se rendit au hameau du Mas-de-Béral. Un spectacle affreux s'offrit à ses yeux: la malheureuse femme gisait sur le carreau affreusement décomposée.

Lachapelle-Auzac. — Mardi dernier, vers midi, le jeune F. Louis, âgé de deux ans et demi, demeurant chez ses parents au Chabournat, commune de Lachapelle-Auzac, s'est noyé en tombant accidentellement dans une mare, près du champ où moissonnaient ses parents.

Souillac. — Jeudi dernier, vers trois heures du soir, le jeune Elie Gauche, de Souillac, venait de prendre un bain, lorsque retentirent les cris: « A moi! je ne puis plus! »

Sans songer au danger qu'il allait courir, Gauche se dirige rapidement du côté d'où venaient les cris et aperçut le jeune Cassagnade, sur le point de se noyer. Il se précipita dans l'eau, et après de violents efforts, ramena le malheureux Cassagnade, encore vivant, sur la berge.

Gauche, qui n'est âgé que de seize ans, n'en est pas à son début: il a déjà retiré un enfant tombé dans la Corrèze.

Funeste imprudence. — Le sieur Pomarède, petit éleveur de bétail à Fourque, près de Selve, canton de Réquista (Aveyron), vient de mourir d'une ladrerie repoussante, dans les singulières circonstances suivantes:

Un des bœufs qu'il engraisait ayant succombé rapidement aux suites d'une piqûre empoisonnée qu'une mouche lui avait faite, Pomarède eut l'idée saugrenue de se faire tailler par l'équarisseur un morceau de filet sur le cadavre de cette bête infectueuse, avant d'aller l'enfourer. Ni sa femme, ni ses enfants ne voulurent, comme on pense, goûter à cet aloyau de charogne dont il eut le courage de manger.

Une heure après ce fatal repas, notre avaré, tourmenté de coliques atroces, était contraint de s'allier et d'appeler un médecin; mais tous les soins de l'homme de l'art furent inutiles. Pomarède expira dans la soirée même, et la décomposition de son corps fut si prompte, qu'on fut obligé d'en précipiter l'inhumation.

La Compagnie d'Orléans tient à la disposition du public des billets d'excursions ou circulaires à prix réduit pour les voyages ci-après:

- 1° Excursions en Auvergne et dans le Limousin (4^{es} et 2^{es} itinéraires.)
- 2° Excursions en Touraine aux Châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de St Nazaire au Croisic et à Guérande (1^{er} et 2^{es} itinéraires.)
- 3° Excursions dans le Centre de la France et les Pyrénées.
- 4° Billets d'Aller et Retour valables pendant 33 jours, pour les stations balnéaires de l'Océan, desservies par les lignes de la Compagnie d'Orléans.
- 5° Excursions sur les bords de la Loire, dans le Vendée, la Charente-Inférieure, le Poitou, etc., (parcours commun Orléans et Etat).
- 6° Voyages circulaires à itinéraires au gré des Voyageurs: — Pendant la période des

vacances, la Compagnie d'Orléans délivre pour les Parcours, empruntant, soit son réseau exclusivement, soit son réseau et celui du Midi des billets dits: de Vacances, établis au gré des voyageurs et comportant une réduction variable de 20 à 55 0/0 suivant la longueur du trajet; toutefois il n'est pas délivré des billets pour un parcours inférieur à 300 kilomètres sur le réseau d'Orléans seul et à 800 kilomètres pour les voyages empruntant les deux réseaux d'Orléans et du Midi. Pour ces derniers il n'est pas délivré de billets de 3^e classe.

7° Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées (Billets d'Aller et Retour réduits de 25 0/0).

8° Billets d'Aller et Retour pour Lourdes réduits de 25 à 40 0/0 suivant la distance.

9° Billets d'Aller et Retour pour Rocamadour. Les demandes peuvent être adressées à la Gare de Cahors ou aux autres Stations.

Electricité. — M. Edison a découvert le moyen de faire correspondre deux navires à 6 miles de distance, au moyen de l'eau comme conducteur.

COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL DE PANAMA

Président-Directeur: M. FERDINAND DE LESSEPS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE A 500,000 Obligations Nouvelles (2^{me} SÉRIE) ÉMISES A 440 FRANCS RAPPORANT 30 FRANCS PAR AN

Payables trimestriellement les 15 Septembre, 15 Décembre, 15 Mars et 15 Juin de chaque année. REMBOURSABLES A 1,000 FRANCS EN 48 ANS

PAR TIRAGES TOUTS LES DEUX MOIS (6 TIRAGES PAR AN) Les 15 Septembre, 15 Novembre, 15 Janvier, 15 Mars, 15 Mai et 15 Juillet.

Par exception, le 1^{er} tirage aura lieu le 30 Septembre 1887 au lieu du 15

DÈS LA PREMIÈRE ANNÉE IL EST REMBOURSE 6,000 OBLIGATIONS, SOIT 1,000 OBLIGATIONS A CHAQUE TIRAGE; le nombre d'Obligations remboursées s'accroît progressivement chacune des années suivantes jusqu'à la fin de l'opération.

Prix d'émission payable comme suit:

SOMMES NETTES A VERSER	
30 fr. en souscrivant.....	30 fr.
70 » à la répartition du 3 au 6 août (contre remise d'un titre provisoire).....	70 »
75 » du 20 au 25 octobre 1887, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an.....	74 02
75 » du 20 au 25 janvier 1888, sous déduction des intérêts acquis.....	72 66
75 » du 20 au 25 avril 1888, sous déduction des intérêts acquis.....	71 59
75 » du 20 au 25 juillet 1888, sous déduction des intérêts acquis.....	70 55
40 » du 10 au 15 septembre 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an et contre remise du titre définitif muni du coupon à échoir le 15 décembre 1888.....	36 57
440 fr. Total net.....	425 fr. 39

Les souscripteurs auront à toute époque, après le versement de répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêts au taux de 6 0/0 l'an.

Ceux qui useront de cette faculté, en faisant le versement de répartition, et dans le délai fixé pour ce versement, jouiront d'une bonification de 5 fr. qui, ajoutée aux intérêts à 6 0/0 du jour de la libération au 15 Septembre 1887, soit 2 fr. 70, fait ressortir à 432 fr. 30 le prix de l'obligation définitive qui leur sera remis muni du coupon de 7 fr. 50 à échoir le 15 Décembre 1887.

La présente émission est faite en vertu du vote de l'Assemblée générale du 29 juillet 1885.

La souscription sera ouverte le Mardi 26 Juillet 1887 ET CLOSE LE MÊME JOUR

- A PARIS:
- A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, rue Caumartin.
 - A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charra.
 - Au Comptoir d'Escompte, 14, rue Bergère.
 - A la Société Générale du Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.
 - A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.
 - A la Société Générale, pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.
 - A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.
 - Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.
 - A la Banque d'Escompte, place Vendôme.
 - A la Banque Franco-Egyptienne, 32, boulevard Haussmann.
- Et dans leurs Agences en province et à l'Etranger, et chez leurs correspondants en France et à l'Etranger.
- A NEW-YORK:
- Au siège du Comité Américain de la Compagnie du Canal Interocéanique de Panama.
- On peut souscrire dès à présent par correspondance.

SOURDS qui placez dans vos oreilles des cornets auriculaires, acoustiques, microphiques, tympanes, tubes artificiels, etc., vous aggravez la surdité et devenez incurables. La surdité est rapidement guérie par M. RAMOGNINO, qui a obtenu des milliers de cures. Preuves: A Hugonard, à St-Chamond, a été guéri d'une surdité de 15 ans; Sénéquier, à la Molle, d'une de 30 ans; Thibert, à Demange-aux-Eaux, d'une de 21 ans; Thiry Désire, à Fontaine-l'Évêque, d'une de 40 ans; Eglen, pâtissier, à Chimay, d'une de 18 ans, etc. Conseils gratuits, faire connaître âge et date de la surdité à M. RAMOGNINO, Dr de l'Institut humanitaire des Sourds, à Marseille.

BOURSE. — Cours au 25 juillet.

3 0/0.....	81 30
3 0/0 amortissable (ancien).....	00 00
3 0/0 id. 1884.....	83 90
4 1/2 0/0 ancien.....	105 25
4 1/2 0/0 1883.....	109 45

Dernier cours du 25 juillet.

Actions Orléans.....	1,303 75
Actions Lyon.....	1,232 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	395 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	287 50
Obligations Lombardes (jouissance.....)	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	346 50

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^{en}, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{en}.

La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni frais.

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein sénat: « A quoi bon les drogues? n'avons-nous pas la délicieuse Farine de santé REVALESCIERE Du Barry, qui guérit de tous les maux? » En effet, la REVALESCIERE a produit des cures merveilleuses; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissant sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres, ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant: « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIERE Du Barry, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire infailibles. »

M. le curé Comparet dit: « Dieu soit béni? La REVALESCIERE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit: « La REVALESCIERE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé gratis, sur demande par la Maison Du Barry et Co, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la REVALESCIERE en boîtes de: 2 fr. 25 4 fr.; 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil. 36 fr., franco, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès; aussi « La REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôt dans cette ville: à Cahors, M. VINEL, droguiste.

Étude de M^e Léon TALOU, avoué-licencié, Place du Palais de Justice, à Cahors.

VENTE SUR SURENCHÈRE A SUITE DE Licitation

De biens immeubles dépendant de la succession vacante du sieur Pierre Jouffreau, quand vivait, boulanger, domicilié à Albas.

Adjudication fixée au samedi treize août mil huit cent quatre-vingt-sept à l'audience des créées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville.

Le sieur Pierre Jouffreau, boulanger, domicilié à Albas, y est décédé il y a sept ans environ, à la survivance de Jeanne Bories sa veuve, de Pauline Jouffreau, sans profession, célibataire majeure, toutes deux domiciliées à Albas, de Jouffreau Pierre, adjoint à l'intendance de Montauban, de Jouffreau Albanie, supérieure au couvent de l'ordre du Sacré-Cœur de Vaylats, domiciliée à Larroque-Timbant, arrondissement d'Agen (Lot-et-Garonne) et de Pierre-Louis Jouffreau, étudiant en médecine à Montpellier, mais domicilié audit lieu et commune d'Albas, ses quatre enfants.

Jeanne Bories veuve Jouffreau et ses quatre enfants ont renoncé à la succession de leur père et mari, suivant actes au greffe du tribunal civil de Cahors, en date des vingt-deux mars mil huit cent quatre-vingt-deux, premier et vingt-un octobre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Par suite de ces renonciations et à suite d'une requête présentée à Messieurs les président et juges composant le tribunal civil de Cahors, le dix-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-six, par Jeanne Borie, veuve Jouffreau, ledit tribunal civil de Cahors, par son jugement du vingt-trois du même mois de novembre, déclara vacante la succession dudit Pierre Jouffreau et nomma Monsieur Eliacin Constans, clerc de notaire, domicilié à Albas, curateur de cette succession.

A suite d'une autre requête présentée par M. Eliacin Constans, curateur de la succession vacante de Pierre Jouffreau, le tribunal civil de Cahors, par son jugement du treize décembre mil huit cent quatre-vingt-six, ordonna qu'il serait procédé, par voie de licitation, à la vente des immeubles dépendant de ladite succession vacante et que cette vente aurait lieu par-devant et en l'étude de M^e Mourgues, notaire à Albas, en huit lots.

La vente a eu lieu devant ledit M^e Mourgues notaire, le dix-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, et les premier, cinquième et huitième lots ont été adjugés suivant procès-verbal dressé par ledit M^e Mourgues, le même jour, au sieur Louis Couaillac, propriétaire à Albas, savoir:

Le premier lot moyennant cent quatre-vingt-dix francs.

Le cinquième lot moyennant vingt francs.

Et le huitième moyennant cinq cent trente francs.

Mais, par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors le vingt-trois juillet courant, dame Marie Cléophile Bouyssou, veuve de Michel Laucou, propriétaire, domiciliée à Albas, assistée de M^e Talon avoué près ledit tribunal, qu'elle constitue aux fins du présent et de ses suites, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges le prix desdits premier, cinquième et huitième lots et porter audit prix savoir:

Celui du premier lot à deux cent vingt-cinq francs.

Celui du cinquième lot, à vingt-cinq francs.

Et celui du huitième lot à la somme de six cent vingt francs.

Le tout en sus des charges.

En conséquence, chacun desdits lots sera revendu le samedi treize août mil huit cent quatre-vingt-sept, à midi précis, à l'audience des créées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de ladite ville, sur la nouvelle mise à prix fixée par le surenchérisseur.

Désignation des biens surenchérissables telle qu'elle est faite dans le jugement qui ordonne la licitation:

Premier lot

Le premier lot se compose de:

Article premier

Une grange située à Albas, formant le numéro 299, section H du plan cadastral de ladite commune d'Albas. Le sol de cette grange est d'une contenance de quarante centiares environ, première classe et d'un revenu de cinquante-quatre centimes.

Article deux

Une vigne située au lieu dit Les Bordes, commune d'Albas, formant le numéro 866 P dudit plan cadastral, section H, de contenance de soixante-dix-neuf ares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de treize francs quarante centimes.

Cinquième lot

Le cinquième lot se compose de la contenance de sept ares treize centiares environ, à prendre vers Margon, de la vigne et patus, situés au lieu de Combe de Lafon, même commune d'Albas, formant les numéros 1315 P et 1316 P, section G du plan susdit, troisième et cinquième classes, d'un revenu de trente-deux centimes.

Huitième lot

Le huitième lot se compose de:

Article premier

Une grange, située à Albas, de contenance de soixante centiares, formant le numéro 335, section H dudit plan, première classe, d'un revenu de quatre-vingt-un centimes.

Article deux

Un patis aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 336 desdits plan et section, de contenance de quarante centiares, d'un revenu de cinquante-quatre centimes.

Article trois

Une maison aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 341 desdits plan et section, sixième classe, d'un revenu de neuf francs.

Article quatre

Et enfin, le sol de ladite maison, formant le même numéro 341 desdits plan et section, de contenance de soixante centiares, première classe, d'un revenu de quatre-vingt-un centimes.

Mises à prix:

Chacun des lots ci-dessus désignés sera mis en vente savoir:

Le premier lot sur la mise à prix de deux cent vingt-cinq francs.

Le cinquième, sur celle de vingt-cinq francs.

Et le huitième lot sur celle de six cent vingt francs.

Le tout en sus des charges.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés et décrits, sont situés aux lieux susdits, commune d'Albas, canton de Luzech, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Ils étaient la propriété de feu Pierre Jouffreau et dépendent de sa succession.

C'est par erreur que le huitième lot a été désigné au jugement précité comme étant la propriété indivise de la succession de feu Pierre Jouffreau et de Jeanne Barrés, sa veuve.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, aux clauses et conditions du cahier des charges, dressé par M^e Mourgues, notaire à Albas et déposé en son étude pour y servir de minute d'enchères et y être tenu à la disposition du public.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt-six juillet mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué surenchérisseur, Léon TALOU.

Enregistré à Cahors, le juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: JARTY.

Maison des 100,000 Paletots

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

HAUTES NOUVEAUTÉS
FRANÇAISES ET ANGLAISES
UNIFORMES & LIVRÉES
COUVERTURES DE VOYAGE
Manteaux Caoutchouc
PRIX FIXE INVARIABLE

VÊTEMENTS sur MESURE
en 24 heures
HABILLEMENTS
TOUS FAITS
PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison HIVER 1886-87. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

- Costumes, nouveauté Elbeuf garantie (tout laine)..... 23 fr. 95
- Costumes complet, Sedan noir (pour mariage)..... 40 »
- Pardessus cintré mode, doublé laine..... 24 »
- Pantalons, nouveauté Elbeuf (garantie laine)..... 6 fr. 50
- Pantalon noir Sedan..... 8 90

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndicale de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. Victor PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département.
Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

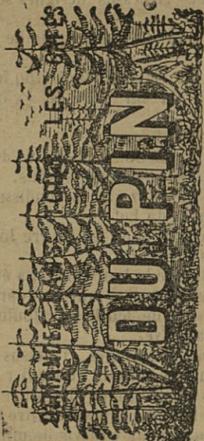
Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors
Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

EAUX-DE-VIE DE PRUNES
NOUVEL ALAMBIC BREVETÉ S.G.D.G.
pour distiller Prunes, Pruniaux, Fruits divers, Mout de toute nature, Lies, Marcs, Vins, produisant EAU-DE-VIE SUPÉRIEURE sans REPASSE. Déjà toutes les imitations. FONCTIONNEMENT GARANTI. Vente conditionnelle à l'essai. 150 appareils vendus dans l'année. ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS ILLUSTRÉ
DEROY FILS AÎNÉ, Constructeur, r. du Théâtre, 73, 75, 77 (Grenelle), PARIS.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878
FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIQUEUX
Il est facile d'imiter, il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeois de Saperin forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE.
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



GUÉRISON CERTAINE et RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science
Le traitement se dirige uniquement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE (11, rue St-Louis, à MELUN G.-M.) CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

ON DEMANDE pour un Conservateur Monarchiste de province, dans sa 54^e année de publication et paraissant six fois par semaine, un second Rédacteur capable.

Prière de transmettre les demandes à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, aux initiales J. B.

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS
Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurofications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

AUDOUARD

Ex-identiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE
Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze
A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ELIXIR LEUCODON

Prévenant la Carie et le déchaussement de Dents ordonnées depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — La Flacon 5 fr. EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTI

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

LE TÉLÉGRAMME

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.
Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.
On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois, 12 fr.; Six mois, 24 fr.; Un an, 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Laytau.

PLAGE DE RONCE-LES-BAINS

A LA TREMBLADÉ (CHARENTE-INFÉRIEURE)

Incomparable pour les Baigneurs qui recherchent le calme et la solitude après le trac des affaires. — Recommandée dans tous ses ouvrages, par le Dr Brochard, comme « la Plage de France la meilleure et la plus saine pour les enfants ». — Immense forêt de Pins. — Chasse. — Excursions. — Approvisionnements faciles de toutes sortes. — Service d'omnibus.

VILLA LOUISE

Très confortablement aménagée

Au milieu d'un bois de Pins, bien clôturée, avec accès direct sur la plage. — 4 Chambres à coucher (5 lits) avec grand garde-robe; — Salle à manger; Cuisine; Cave; Cour; Puits; Cabinets et Débarras.

PRIX DE LOCATION :

Juillet 170 fr. — Août 230 fr. — Septembre 150 fr.
S'adresser à M. HENRY, douanier à la Tremblade (Charente-Inférieure).

GRAND ENTREPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

- ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeud 0 fr. 60; Céléstins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

M. BERTRAND, sénateur, membre de l'Institut; H. BERTHOUZIER, professeur à l'École des langues orientales; F. CAMILLE DREYFUS, bibliothécaire en chef; G. CLAUDE, professeur à l'École des chartes; G. CLAUDE, membre de l'Institut; Dr L. HUBER, bibliothécaire en chef; H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique; E. LEVASSIEUR, membre de l'Institut; H. MARIOTTE, chargé de cours à la Sorbonne; E. MÉRIMEZ, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. WATZ, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° contenant 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires. Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison	Chaque volume broché
1 franc	25 francs
Payables à raison	de 10 francs par mois

H. LAMIRAULT & C^{ie}
Éditeurs
PARIS
61, Rue de Rennes, 61